



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/GRPE/48
30 juin 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA POLLUTION ET DE L'ÉNERGIE
(GRPE) SUR SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION¹

(1^{er}-4 juin 2004)

PARTICIPATION

1. Le GRPE a tenu sa quarante-huitième session du 1^{er} au 4 juin 2004, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Des experts des pays suivants ont participé à ces travaux, conformément à l'alinéa *a* de l'article premier du règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690): Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Suède et Suisse. Des experts de la Commission européenne (CE) ont aussi participé à la réunion. Des experts des organisations non gouvernementales ci-après étaient aussi présents: Organisation internationale de normalisation (ISO), Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA), Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Association for Emissions Control by Catalyst (AECC/CEFIC), European Natural Gas Vehicle

¹ Conformément à la décision prise lors de la quarante-septième session, cinq réunions informelles ont été tenues en marge de la quarante-huitième session du GRPE proprement dite (TRANS/WP.29/GRPE/2004/6 et Add.1, et les par. 2 à 6 ci-après).

Association (ENGVA), Association européenne des gaz de pétrole liquéfiés (AEGPL), Fédération des associations européennes de motocyclistes (FEMA) et Comité européen des groupements de constructeurs du machinisme agricole (CEMA). Des experts de l'Engine Manufacturers Association (EMA) et de la European Garage Equipment Association (EGEA) ont participé à la réunion, à l'invitation du secrétariat.

2. La treizième réunion informelle du groupe de travail du Programme de mesure des particules (PMP) s'est tenue le 1^{er} juin 2004 (matin seulement), sous la présidence de M. M. Dunne (Royaume-Uni). Des experts des pays et organisations suivants ont participé à ces travaux: Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Japon, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Suède, Suisse, Commission européenne (CE), Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA), Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA), Association for Emissions Control by Catalyst (AECC/CEFIC) et Engine Manufacturers Association (EMA). On trouvera ci-après un résumé des débats de cette réunion (par. 13 et 16).

3. La septième réunion informelle du groupe de travail du GRPE sur les émissions hors cycle s'est tenue le 1^{er} juin 2004 (après-midi seulement), sous la présidence de M^{me} M. Delaney (États-Unis d'Amérique). Des experts des pays et organisations suivants ont participé à ces travaux: Afrique du Sud, Allemagne, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Commission européenne (CE), Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA), Association for Emissions Control by Catalyst (AECC/CEFIC), Engine Manufacturers Association (EMA) et European Garage Equipment Association (EGEA). On trouvera ci-après un résumé des débats de cette réunion (par. 9 et 10).

4. La neuvième réunion informelle du groupe de travail des systèmes harmonisés à l'échelle mondiale d'autodiagnostic pour véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD) s'est tenue le 2 juin 2004 (matin seulement), sous la présidence de M. M. Odaka (Japon). Des experts des pays et organisations suivants ont participé à ces travaux: Afrique du Sud, Allemagne, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Suède, Commission européenne (CE), Organisation internationale de normalisation (ISO), Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA), Association for Emissions Control by Catalyst (AECC/CEFIC) et Engine Manufacturers Association (EMA). On trouvera ci-après un résumé des débats de cette réunion (par. 11 et 12).

5. La dixième réunion informelle du groupe de travail du GRPE sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV) s'est tenue le 2 juin 2004 (après-midi seulement), sous la présidence de M. C. Albus (Allemagne). Des experts des pays et organisations suivants ont participé à ces travaux: Afrique du Sud, Allemagne, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Suède, Commission européenne (CE), Organisation internationale de normalisation (ISO), Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA) et Association for Emissions Control by Catalyst (AECC/CEFIC). On trouvera ci-après un résumé des débats de cette réunion (par. 33 à 35).

6. La cinquième réunion informelle du groupe de travail du GRPE sur les émissions des engins mobiles non routiers (NRMM) s'est tenue le 4 juin 2004 (après la session du GRPE proprement dite), sous la présidence de M. G. de Santi (Commission européenne). Des experts des pays et organisations suivants y ont participé: Afrique du Sud, Allemagne, Canada, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Japon, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Suède, Commission européenne (CE), Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA) et Association for Emissions Control by Catalyst (AECC/CEFIC). On trouvera ci-après un résumé des débats de cette réunion (par. 20 et 21).

RÈGLEMENT N° 49 (Émissions des moteurs diesel (à allumage par compression) et des moteurs à gaz naturel ou à GPL (à allumage commandé))

a) Procédure d'homologation à l'échelle mondiale des moteurs de poids lourds (WHDC)

Document: Document informel n° GRPE-48-7 (voir l'annexe du présent rapport).

7. Le Secrétaire du groupe informel WHDC, M. J. Stein (OICA), a informé le GRPE de l'état d'avancement des travaux du groupe. Il a présenté le document informel n° GRPE-48-7 contenant le projet de proposition de règlement technique mondial (rtm) sur la procédure d'homologation harmonisée à l'échelle mondiale des moteurs de poids lourds en ce qui concerne les émissions. Ce document porte sur les aspects techniques généraux de la procédure qui ferait l'objet du rtm, tels que le GRPE les approuvés à sa quarante-septième session. Le groupe a appuyé la suggestion de M. Stein tendant à créer un groupe de rédaction WHDC pour arrêter les détails techniques. L'expert de la Commission européenne (responsable technique du rtm) a invité tous les experts du GRPE à se joindre à ce comité de rédaction. Le secrétariat a informé le GRPE de l'adoption par le Comité exécutif (AC.3), à sa session de mars 2004, de la proposition officielle (TRANS/WP.29/AC.3/8) d'élaboration d'un rtm sur l'homologation à l'échelle mondiale des moteurs de poids lourds (TRANS/WP.29/992, par. 96).

8. Rappelant la décision prise par l'AC.3 d'examiner dans un premier temps les cycles d'essai sans valeurs limites (question technique) et d'introduire les valeurs limites (question politique) dans un deuxième temps, le Président du GRPE a suggéré d'informer le WP.29 et l'AC.3 de l'état d'avancement des travaux. Le GRPE a décidé de reprendre l'examen de la question à sa session suivante sur la base de la version finale du projet de rtm (sans valeurs limites).

b) Émissions hors cycle

Documents: Documents informels n°s GRPE-48-3 et GRPE-48-18 (voir l'annexe du présent rapport).

9. La Présidente du groupe des émissions hors cycle, M^{me} M. Delaney (États-Unis d'Amérique), a présenté les documents informels n°s GRPE-48-3 et GRPE-48-18 sur les minutes des cinquième et sixième réunions informelles (tenues le 11 septembre 2003 à Windsor (Canada) et le 22 mars 2004 à Londres). Le GRPE a été informé des résultats des travaux sur le projet de définitions ainsi que des conditions spécifiques de fonctionnement des systèmes de contrôle des émissions, telles qu'elles ont été examinées à la septième réunion informelle du groupe, dans l'après-midi du 1^{er} juin 2004 (voir par. 3 ci-dessus). Elle a rendu compte de la décision

du groupe concernant les délais d'élaboration du rtm. Le groupe prévoit, comme le groupe informel WWH-OBD, de tenir sa prochaine réunion informelle en septembre 2004 à Chicago (États-Unis Amérique).

10. Le Président du GRPE a suggéré que le groupe des émissions hors cycle se réunisse à nouveau à Genève, avant la prochaine session du GRPE, prévue en janvier 2005 (voir par. 44 ci-après).

c) Groupe des systèmes harmonisés à l'échelle mondiale d'autodiagnostic pour véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD)

11. Le Président du groupe de travail WWH-OBD, M. M. Odaka (Japon), a rendu compte au GRPE des résultats de la neuvième réunion, tenue avant la session du GRPE, le matin du 2 juin 2004 (voir par. 4 ci-dessus). Le groupe s'est employé à rassembler de la documentation pour mettre au point la procédure d'essai. Il a l'intention de présenter une proposition acceptable à la prochaine session du GRPE. Donnant suite à la demande du WP.29 et de l'AC.3 concernant l'inclusion de technologies autres que les contrôles des émissions (TRANS/WP.29/953, par. 148), le groupe avait restructuré le projet de proposition de rtm. Pour ce qui est de l'inclusion éventuelle de dispositions générales venant d'autres groupes de travail, le Président du groupe de travail WWH-OBD a indiqué que ce groupe souhaitait obtenir des conseils sur sa coopération avec les organes subsidiaires du WP.29. Il a annoncé que le groupe avait l'intention de se réunir à nouveau, les 22 et 23 septembre 2004 à Chicago (États-Unis Amérique), en même temps que le groupe informel des émissions hors cycle (voir par. 9 ci-dessus), et du 17 au 19 novembre 2004 à Tokyo (Japon). Il a informé le GRPE que les documents de travail du groupe pouvaient être consultés et téléchargés sur le site de l'OICA, à l'adresse suivante: <http://www.oica.net/htdocs/main.htm>.

12. Le GRPE a estimé qu'il était nécessaire de mettre au point des systèmes OBD permettant un échange de données tant par fil que sans fil avec d'autres dispositifs de contrôle. Le Président du GRPE entend rendre compte de l'état d'avancement des travaux au WP.29 et à l'AC.3 à leurs sessions de juin 2004. Il demandera la coopération des présidents des autres groupes de travail en ce qui concerne les dispositions générales applicables aux systèmes OBD. Il a suggéré que le groupe WWH-OBD se réunisse avant la quarante-neuvième session du GRPE (voir par. 44 ci-après). L'expert de l'ISO a été invité à élaborer une norme concernant l'échange de données avec ou sans fil au moyen des systèmes OBD.

PROGRAMME DE MESURE DES PARTICULES (PMP)

Documents: Documents informels n^{os} GRPE-48-9 et GRPE-48-11-Rev.1 (voir l'annexe du présent rapport).

13. Le Président du groupe informel PMP, M. M. Dunne (Royaume-Uni), a rendu compte des progrès réalisés lors de la réunion tenue le 1^{er} juin 2004 (voir par. 2 ci-dessus) avant la session du GRPE. Il a indiqué que le groupe avait établi la version finale des procédures expérimentales de mesure de la masse et de comptage des particules pour les véhicules utilitaires légers (document informel n^o GRPE-48-11-Rev.1). Malgré un large accord entre les représentants de gouvernements et l'OICA sur la procédure de pesage, quelques problèmes restaient en

suspens (indiqués dans des notes de bas de page). Aucune nouvelle révision n'a été proposée en attendant l'achèvement de l'exercice de corrélation interlaboratoires. L'OICA a réaffirmé qu'elle était fondamentalement opposée à la procédure de comptage, mais avait utilement contribué à la rédaction du texte présenté (document informel n° GRPE-48-9).

14. L'expert de la Commission européenne a confirmé que le Centre commun de recherches (CCR) était prêt à lancer le programme interlaboratoires. Elle a invité les laboratoires candidats à y participer. Des laboratoires européens et japonais avaient déjà dit qu'ils seraient intéressés par une telle participation. L'expert a exprimé l'espoir que les travaux commenceraient à l'automne 2004 et que les résultats seraient disponibles pour la prochaine session du GRPE en janvier 2005.

15. M. Dunne a aussi rendu compte des progrès réalisés en ce qui concerne la procédure applicable aux véhicules utilitaires lourds. Cette procédure avait été restructurée et actualisée pour être alignée, autant que possible, sur celle qui était indiquée dans le document concernant les véhicules utilitaires légers. Lors de la réunion du groupe informel PMP, les questions restant en suspens ont été examinées. Un document révisé sera publié pendant l'été 2004. Comme pour le document concernant les véhicules utilitaires légers, aucune nouvelle révision ne sera effectuée avant l'achèvement d'un exercice similaire de corrélation interlaboratoires, peut-être d'ici à la fin de 2005. M. Dunne a conclu en indiquant que le Royaume-Uni avait commencé à élaborer un protocole d'étalonnage selon une norme identifiable pour application avec le protocole de comptage qui serait probablement disponible d'ici à l'automne 2004.

16. Le Président du GRPE a suggéré que le groupe PMP se réunisse à nouveau avant la quarante-neuvième session du GRPE (voir par. 44 ci-après). Le GRPE a décidé de reprendre l'examen de la question à sa prochaine session.

MISE AU POINT D'UN CYCLE MONDIAL D'ESSAIS POUR LE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS DES MOTOCYCLES (WMTC)

Documents: TRANS/WP.29/GRPE/2004/10, TRANS/WP.29/GRPE/2004/11;
document informel n° GRPE-48-14 (voir l'annexe du présent rapport).

17. Le Président du groupe WMTC, M. C. Albus (Allemagne), a rendu compte de l'état d'avancement des travaux du groupe. Faisant référence au rapport technique du groupe (TRANS/WP.29/GRPE/2004/10), l'expert de l'Allemagne a présenté le document TRANS/WP.29/GRPE/2004/11 et a fait un exposé sur la proposition de projet de règlement technique mondial sur la méthode de mesure des émissions de gaz polluants, de CO₂ notamment, et de la consommation de carburant par les moteurs de motocycles. Le GRPE a adopté le document sans modification et a demandé au secrétariat de le communiquer, en tant que proposition de nouveau rtm, au WP.29 et à l'AC.3 pour examen à leurs sessions de novembre 2004. L'élaboration des dispositions techniques étant achevée, le GRPE a décidé que le groupe WMTC devrait poursuivre ses travaux sur la version Rev.1 du document comprenant des valeurs limites pour les émissions et l'analyse coûts-avantages. Il a aussi décidé que le groupe devrait se réunir à nouveau à la fin de l'année 2004 et lui rendre compte des résultats obtenus à sa session de janvier 2005.

18. L'expert de l'IMMA a présenté le document informel n° GRPE-48-14 énumérant certaines modifications et corrections apportées au texte du document TRANS/WP.29/GRPE/2004/11. Le GRPE a décidé de saisir de ce document le groupe WMTC pour examen et inclusion dans la version Rev.1 du document TRANS/WP.29/GRPE/2004/11.

19. Le Président du GRPE a fait part de son intention de faire rapport à l'AC.3 sur l'adoption du projet de rtm. Le GRPE a décidé de reprendre l'examen de la question à sa prochaine session.

PROTOCOLE D'ESSAI CONCERNANT LES ÉMISSIONS DES ENGINS MOBILES NON ROUTIERS (NRMM)

Document: Document informel n° GRPE-48-4 (voir l'annexe du présent rapport).

20. Le Président du groupe de travail NRMM, M. G. de Santi (Commission européenne), a rendu compte des résultats de la réunion tenue le 20 avril 2004 à Ispra (Italie) (document informel n° GRPE-48-4). Rappelant les progrès réalisés par le groupe pour élaborer un rtm concernant les émissions des engins mobiles non routiers, il a annoncé que le groupe se réunirait à nouveau le 4 juin 2004 à Genève et du 27 au 29 septembre 2004 à Ann Arbor (États-Unis d'Amérique).

21. Le Président du GRPE a suggéré que le groupe se réunisse aussi avant la quarante-neuvième session du GRPE en janvier 2005 (voir par. 44 ci-après).

AMENDEMENTS À DES RÈGLEMENTS CEE

a) Règlement n° 67 (Équipement pour moteurs au gaz de pétrole liquéfié)

Documents: TRANS/WP.29/GRPE/2004/7; documents informels n°s GRPE-48-1 et GRPE-48-12 (voir l'annexe du présent rapport).

22. L'expert des Pays-Bas a présenté le document TRANS/WP.29/GRPE/2004/7 dans lequel sont proposés des amendements au Règlement afin d'améliorer les prescriptions relatives à l'essai à la flamme vive. Il a aussi présenté le document informel n° GRPE-48-12 justifiant explicitement ces amendements et contenant des résultats d'essais détaillés.

23. Le GRPE a décidé de modifier comme suit le document TRANS/WP.29/GRPE/2004/7:

Paragraphe 2.6.5, modifier comme suit:

«2.6.5 Prescriptions générales

...

d) **La sévérité des conditions d'essai ne doit pas être atténuée par les conditions ambiantes (par exemple, pluie, vent modéré/fort, etc.)».**

24. Le GRPE a adopté le document, tel que modifié au paragraphe 23 ci-dessus et a demandé au secrétariat de le soumettre au WP.29 et à l'AC.1, en tant que proposition de projet de complément 5 à la série 01 d'amendements au Règlement n° 67, pour examen à leurs sessions de novembre 2004.

25. Comme le Bélarus n'était pas représenté, le GRPE a décidé de reporter à sa session suivante l'examen de la proposition de projet d'amendements au Règlement n° 67. À cette fin, le secrétariat a été prié de distribuer le document informel n° GRPE-48-1 sous une cote officielle (note du secrétariat: voir TRANS/WP.29/GRPE/2005/2).

b) Règlement n° 115 (Systèmes spéciaux d'adaptation au GPL et au GNC)

Documents: TRANS/WP.29/GRPE/2004/12; document informel n° GRPE-48-8
(voir l'annexe du présent rapport).

26. L'expert de la Fédération de Russie a présenté le document informel n° GRPE-48-8 proposant certaines rectifications des dispositions du Règlement. Le GRPE a adopté le document sans modification et a demandé au secrétariat de le soumettre au WP.29 et à l'AC.1, en tant que projet de rectificatif 1 au Règlement n° 115, pour examen à leurs sessions de novembre 2004.

27. Rappelant le document informel n° GRPE-47-6 distribué pendant la quarante-septième session du GRPE, l'expert de l'AEGPL a présenté le document TRANS/WP.29/GRPE/2004/12 proposant des modifications à apporter au texte existant du Règlement n° 115 pour le rendre applicable aux caractéristiques des véhicules existants. Les experts de la France, des Pays-Bas et de la Pologne ont fait part des préoccupations que leur inspirait le texte proposé, s'agissant d'insérer une procédure d'autohomologation dans le Règlement, de la possibilité de créer des familles de véhicules et des dispositions relatives à la sécurité. Ils ont suggéré d'examiner la première partie du document dans le cadre d'un groupe de travail spécial.

28. Le GRPE a décidé de reprendre l'examen de la question à sa prochaine session en janvier 2005, sur la base d'un document révisé par l'AEGPL.

c) Règlement n° 83 (Émissions des véhicules des catégories M1 et N1)

Documents: Documents informels n°s GRPE-48-5, GRPE-48-10 et GRPE-48-13
(voir l'annexe du présent rapport).

29. L'expert de l'OICA a retiré le document informel n° GRPE-48-10. Il a en outre présenté le document informel n° GRPE-48-5 proposant de nouvelles dispositions pour permettre aux constructeurs d'utiliser, à titre de solution de remplacement, des points spécifiques de changement de vitesse pour les véhicules équipés de boîtes de vitesses manuelles. L'expert de l'Allemagne a présenté une proposition similaire sur le même sujet (document informel n° GRPE-48-13).

30. Un nombre considérable de délégations ont accueilli avec satisfaction cette proposition et l'ont approuvée en principe. Le GRPE a cependant noté que d'autres règlements pouvaient aussi être concernés par cette proposition et a décidé d'examiner ce sujet de manière détaillée à sa session suivante en janvier 2005. À cette fin, le secrétariat a été invité à distribuer le document informel n° GRPE-48-13 sous une cote officielle (Note du secrétariat: voir TRANS/WP.29/GRPE/2005/3).

APPLICATION DES RÈGLEMENTS CEE AUX VÉHICULES HYBRIDES

Documents: TRANS/WP.29/GRPE/2004/8 et TRANS/WP.29/GRPE/2004/9.

31. Rappelant sa présentation des documents informels n^{os} GRPE-47-15 et GRPE-47-16 lors de la précédente session du GRPE, M^{me} B. Lopez (France), qui préside le groupe informel des véhicules hybrides, a présenté les documents TRANS/WP.29/GRPE/2004/8 et TRANS/WP.29/GRPE/2004/9 proposant des projets d'amendements aux Règlements n^{os} 24 (Polluants visibles) et 85 (Mesure de la puissance nette).

32. Le GRPE a adopté les deux documents sans modification et a invité le secrétariat à les communiquer au WP.29 et à l'AC.1, en tant que projet de complément 2 au Règlement n^o 24 et projet de complément 4 au Règlement n^o 85, pour examen à leurs sessions de novembre 2004.

VÉHICULES À HYDROGÈNE ET À PILE À COMBUSTIBLE

Documents: TRANS/WP.29/GRPE/2003/14 et Add.1, TRANS/WP.29/GRPE/2004/3 et Add.1; document informel n^o GRPE-48-17-Rev.1 (voir l'annexe du présent rapport).

33. M. C. Albus (Allemagne), qui préside le groupe informel des véhicules à hydrogène et à pile à combustible, a rendu compte des résultats des réunions informelles du groupe tenues les 13 et 14 mai 2004 à Washington (États-Unis d'Amérique) et le 2 juin 2004 avant la session du GRPE. Il a présenté la marche à suivre pour élaborer un ou plusieurs rtm sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible (document informel n^o GRPE-48-17-Rev.1). Le groupe a décidé d'étendre la portée de ce travail et de couvrir les principaux aspects identifiés par le groupe pour la sécurité des systèmes de stockage embarqués, la sécurité de l'ensemble du véhicule et d'autres aspects, dont les considérations énergétiques et environnementales. Il a reconnu qu'il était nécessaire d'établir des sous-groupes de manière à traiter efficacement ces aspects et à assurer une coopération étroite avec les organes subsidiaires du WP.29. M. Albus a aussi mentionné les délais d'élaboration d'un ou plusieurs rtm. Il a indiqué que le groupe entendait mettre au point la version finale d'un ou plusieurs rtm en 2010 au plus tard, mais que les délais dépendaient fortement de la structure de ces futurs rtm (adoption d'un rtm unique ou adoption ultérieure d'un certain nombre de modules de rtm).

34. L'expert des États-Unis d'Amérique a indiqué que son gouvernement n'était pas prêt à assumer seul la responsabilité d'un ou plusieurs rtm sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible, mais était prêt à partager cette responsabilité avec un ou deux partenaires. Il a souligné la nécessité de clarifier dès que possible le parrainage et l'organisation des sous-groupes. Le GRPE a appuyé cette position et a décidé que les réunions de ces sous-groupes devraient être organisées de manière intelligente pour réduire le plus possible les frais pour les participants.

35. Rappelant les débats qui avaient eu lieu à la précédente session du GRPE sur les diverses solutions pour élaborer un rtm sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible, le Président a confirmé que les deux options recensées faisaient toujours l'objet d'un examen à un haut niveau politique et que la décision serait prise par le WP.29 et l'AC.3 à leurs sessions de novembre 2004. Il a déclaré qu'il entendait rechercher, à la session de juin du WP.29,

la coopération étroite des présidents des autres groupes de travail sur les questions de sécurité des véhicules à hydrogène et à pile à combustible. Il demanderait aussi l'accord du WP.29 pour établir des sous-groupes, ainsi que l'a demandé le groupe informel des véhicules à hydrogène et à pile à combustible. Concluant le débat, le Président du GRPE s'est félicité des progrès réalisés et a suggéré que le groupe informel se réunisse aussi à nouveau avant la quarante-neuvième session du GRPE à Genève (voir par. 44 ci-dessous).

VÉHICULES PEU POLLUANTS

Document: Document informel n° GRPE-48-15 (voir l'annexe du présent rapport).

36. L'expert du Japon a présenté le document informel n° GRPE-48-15 décrivant le projet de développement sur les véhicules peu polluants de nouvelle génération. Il a invité tous les experts du GRPE à se rendre au trente-huitième Salon de l'automobile de Tokyo qui se tiendra au Nippon Convention Center à Chiba (Japon) du 2 au 7 novembre 2004.

37. Conscient de la grande importance de la question, le GRPE a pris note de l'invitation adressée par le Japon et a décidé de reprendre l'examen de la question à sa quarante-neuvième session.

ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PRESCRIPTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES CONCERNANT LES ÉMISSIONS

Documents: Documents informels n°s GRPE-48-6 et GRPE-48-16 (voir l'annexe du présent rapport).

38. L'expert des États-Unis d'Amérique a présenté brièvement le document informel n° GRPE-48-6 sur la fiche d'information de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis concernant la réglementation antipollution applicable aux véhicules diesel non routiers.

39. Le GRPE a pris note des informations sur les nouveaux textes de loi hongrois concernant les véhicules à moteur (document informel n° GRPE-48-16).

ACCORD DE 1997 (CONTRÔLE TECHNIQUE)

40. Donnant suite à la demande formulée par l'AC.4 (voir TRANS/WP.29/953, par. 157 et 158), le GRPE est convenu de la nécessité d'aligner la Règle n° 1 (Protection de l'environnement), annexée à l'Accord de 1997, sur la directive 96/96/CE de l'Union européenne, telle qu'amendée. L'expert des Pays-Bas s'est porté volontaire pour établir, en coopération avec la Commission européenne (CE) et le Comité international de l'inspection technique automobile (CITA), une proposition d'amendements. Le GRPE a décidé de reprendre l'examen de la question lors d'une session ultérieure sur la base d'une proposition des Pays-Bas.

ÉLECTION DU BUREAU

41. À la suite de l'annonce faite par le secrétariat le matin du jeudi 3 juin 2004 et conformément à l'article 37 du règlement intérieur (TRANS/WP.29/690), le GRPE a décidé que l'élection des membres du Bureau aurait lieu le jeudi après-midi. M. B. Gauvin (France) a été réélu Président pour les deux sessions prévues en 2005.

QUESTIONS DIVERSES

a) Harmonisation des normes relatives aux carburants gazeux

Document: Document informel n° GRPE-48-2 (voir l'annexe du présent rapport).

42. Conformément à la proposition faite par le WP.29, l'expert de l'ENGVA a fait un exposé sur la nécessité d'harmoniser les normes applicables aux carburants gazeux. Il a suggéré d'organiser une table ronde sur l'harmonisation à l'échelle mondiale des règlements, codes et normes applicables aux carburants gazeux (document informel n° GRPE-48-2). Le GRPE s'est félicité de cette initiative et a décidé de reprendre l'examen de la question à sa prochaine session, en janvier 2005. Le Président du GRPE a invité l'ENGVA à établir, en coopération avec l'ISO, une proposition avec des sujets concrets et une liste d'orateurs possibles. Il a ajouté qu'il avait l'intention de préciser, pour cette session, les circonstances (lieu et nom de l'hôte) dans lesquelles la table ronde se tiendrait.

b) Projet de proposition de nouvelle résolution d'ensemble sur les définitions communes, les masses et les dimensions

Document: TRANS/WP.29/2004/25.

43. Donnant suite à la demande formulée par le WP.29 (voir TRANS/WP.29/992, par. 65), le secrétariat a présenté brièvement le document TRANS/WP.29/2004/25 concernant une proposition de projet de résolution d'ensemble sur les définitions et procédures communes à employer dans les règlements techniques mondiaux. L'expert du Japon a souligné l'importance de ce document de référence comme élément de base pour tous les rtm. Évoquant l'adoption éventuelle des premiers rtm durant les sessions du WP.29 et de l'AC.3 en novembre 2004, il a appelé instamment le GRPE à adopter le document dans les plus brefs délais. Cependant, de nombreuses délégations préféraient que l'on examine le document en détail. Le GRPE a décidé d'indiquer sa position au WP.29 à la session de novembre 2004. À cette fin, tous les experts du GRPE ont été invités à communiquer leurs observations et remarques sur le document au secrétariat de la CEE au plus tard la fin de septembre 2004 et à informer de leur position leurs représentants au sein du WP.29. (Note du secrétariat: L'AC.3 a décidé lors de sa session de juin 2004 que la proposition serait examinée en tant que Résolution spéciale n° 1 – S.R.1; voir le rapport publié sous la cote TRANS/WP.29/1016).

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SESSION

44. Pour la quarante-neuvième session du GRPE, prévue à Genève, au Palais des Nations, du lundi 10 janvier 2005 à 14 h 30 au vendredi 14 janvier 2005 à 12 h 30, le secrétariat propose l'ordre du jour suivant:

a) Réunion informelle du groupe de travail du GRPE sur les émissions des engins mobiles non routiers (NRMM)

Elle se tiendra l'après-midi du lundi 10 janvier 2005, de 14 h 30 à 17 h 30. L'ordre du jour de la réunion sera établi par le secrétariat du groupe NRMM et distribué à ses membres avant la réunion. (Note du secrétariat: La réunion se tiendra sans services d'interprétation.)

b) Réunion informelle du groupe de travail du Programme de mesure des particules (PMP)

Elle se tiendra le matin du mardi 11 janvier 2005, de 9 h 30 à 12 h 30. L'ordre du jour de la réunion sera établi par le secrétariat du groupe PMP et distribué à ses membres avant la réunion. (Note du secrétariat: La réunion se tiendra sans services d'interprétation.)

c) Réunion informelle du groupe de travail des émissions hors cycle

Elle se tiendra l'après-midi du mardi 11 janvier 2005, de 14 h 30 à 17 h 30. L'ordre du jour de la réunion sera établi par le secrétariat du groupe des émissions hors cycle et distribué à ses membres avant la réunion.

d) Réunion informelle du groupe de travail des systèmes harmonisés à l'échelle mondiale d'autodiagnostic pour véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD)

Elle se tiendra le matin du mercredi 12 janvier 2005, de 9 h 30 à 12 h 30. L'ordre du jour de la réunion sera établi par le secrétariat du groupe WWH-OBD et distribué à ses membres avant la réunion.

e) Réunion informelle du groupe de travail des véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV)

Elle se tiendra l'après-midi du mercredi 12 janvier 2005, de 14 h 30 à 17 h 30. L'ordre du jour de la réunion sera établi par le secrétariat du groupe HFCV et distribué à ses membres avant la réunion.

f) Quarante-neuvième session du GRPE proprement dit

Elle se tiendra du jeudi 13 janvier 2005 à 9 h 30 au vendredi 14 janvier 2005 à 12 h 30²:

1. Règlement n° 49 (Émissions des moteurs diesel (à allumage par compression) et des moteurs à gaz naturel ou à GPL (à allumage commandé))
 - 1.1 Procédure d'homologation à l'échelle mondiale des moteurs de poids lourds (WHDC)
 - 1.2 Émissions hors cycle
 - 1.3 Systèmes d'autodiagnostic pour véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD)
2. Programme de mesure des particules (PMP)
3. Mise au point d'un cycle mondial d'essais pour le contrôle des émissions des motocycles (WMTC)
4. Protocole d'essai des émissions d'échappement des engins mobiles non routiers (NRMM)
5. Amendements à des Règlements CEE
 - 5.1 Règlement n° 67 (Équipement pour gaz de pétrole liquéfiés)
 - 5.2 Règlement n° 83 (Émissions des véhicules des catégories M1 et N1)
 - 5.3 Règlement n° 115 (Systèmes spéciaux d'adaptation au GPL et au GNC)
6. Application des Règlements CEE aux véhicules hybrides
7. Véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV)
8. Véhicules peu polluants
9. Échange de renseignements sur les prescriptions nationales et internationales concernant les émissions³

² Dans un souci d'économie, il a été décidé que tous les documents officiels ainsi que les documents informels expédiés avant la session par courrier ou placés sur le site Web du WP.29 de la CEE-ONU ne seraient plus distribués en salle. Les participants sont priés de bien vouloir se rendre à la réunion munis de leur propre exemplaire. (L'adresse du site Web du WP.29 est: <http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>; cliquer sur GRPE et chercher «working documents» ainsi que «informal documents».)

³ Les délégations sont invitées à présenter de brèves communications écrites sur les dernières modifications de leurs prescriptions nationales et, le cas échéant, à les compléter oralement.

10. Accord de 1997 (Règle n° 1)
 11. Projet de proposition de nouvelle résolution spéciale sur les définitions communes, les masses et les dimensions (S.R.1)
 12. Questions diverses
 - 12.1 Harmonisation des normes relatives aux carburants gazeux
-

Annexe 1LISTE DES DOCUMENTS INFORMELS (GRPE-48-...)
DISTRIBUÉS SANS COTE PENDANT LA SESSION

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Suivi
1.	Bélarus	5.1	A	Proposal for amendments to Regulation No. 67	(b)
2.	ENGVA/ IANGV	12.1	A	United Nations Round table: Global harmonization of regulations, codes and standards for gaseous fuels	(a)
3.	États-Unis d'Amérique	1.2	A	Fifth plenary meeting of the Working Group on Off-Cycle Emissions, 11 September 2003, Windsor, Canada	(a)
4.	Commission européenne	4.	A	NRMM: Minutes of the meeting at DG-JRC in Ispra (20 April 2004)	(a)
5.	OICA	5.3	A	Proposal for a amendment to the 05 series of amendments to Regulation No. 83	(a)
6.	États-Unis d'Amérique	9.	A	EPA Fact sheet: Clean air nonroad diesel rule	(a)
7.	OICA	1.1	A	Worldwide Harmonized Heavy-Duty Emission Certification Procedure (WHDC)	(a)
8.	Fédération de Russie	5.2	A/R	Proposal for a Corrigendum 1 to Regulation No. 115	(d, e)
9.	OICA	2.	A	OICA draft statement for GRPE	(a)
10.	OICA	5.3	A	OICA comment on draft amendments to Regulation No. 83	(a)

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Suivi
11-Rev.1	Royaume-Uni	2.	A	Proposal for a draft amendment to the 05 series of amendments to Regulation No. 83	(a)
12.	Pays-Bas	5.1	A	Background paper to TRANS/WP.29/GRPE/2004/7	(a)
13.	Allemagne	5.3	A	Proposal for a draft amendment to the 05 series of amendments to Regulation No. 83	(b)
14.	IMMA	3.	A	List of corrections to TRANS/WP.29/GRPE/2004/11	(a)
15.	Japon	8.	A	Outline of next-generation environmentally friendly vehicle (EFV): Development promotion project (2 nd report)	(a)
16.	Hongrie	9.	A	Information on new Hungarian legislations of motor vehicles	(a)
17-Rev.1	Allemagne/ groupe HFCV	7.	A	Road map to develop hydrogen/fuel cell gtr(s)	(a)
18.	États-Unis d'Amérique.	1.2	A	Meeting minutes of the sixth plenary meeting of the Working Group on Off-Cycle Emissions (22 March 2004, London, England)	(a)

Notes:

- (a) Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.
- (b) Poursuivre l'examen à la prochaine session avec une cote officielle.
- (c) Poursuivre l'examen à la prochaine session comme document informel.
- (d) Document adopté.
- (e) À communiquer au WP.29/AC.1.
- (f) À communiquer au WP.29/AC.3.
- (g) À communiquer au WP.29/AC.4.
